

LE TRAIT D'UNION

DE BEAUFORT-EN-VALLÉE

LES HALLES RÉNOVÉES

Vaisseau de pierre au cœur de la cité, bâtiment emblématique de Beaufort en Vallée situé à l'extrémité sud-ouest de la place Jeanne de Laval, face à l'église Notre-Dame et à proximité du musée Joseph Denais, les Halles viennent de subir une cure de jouvence.

Au XV^e siècle, sur l'actuelle place Jeanne de Laval, sont construites les premières halles couvertes dans lesquelles est aménagé, en 1768, au premier étage du bâtiment, le siège de la sénéchaussée royale; elle avait été instituée en 1340 et relevait directement du Parlement de Paris. Elle fut supprimée en 1790.

La décision de reconstruire les halles est prise en 1836. Par une délibération du conseil municipal du 8 juillet 1839, la ville entérine la vente de plusieurs parcelles des communaux pour financer des grands projets architecturaux, dont l'acquisition des bâtiments et terrains pour construire les nouvelles halles, et ce pour une somme de 65000 francs de l'époque.

Un concours est organisé à la demande du conseil municipal, et quatre projets sont présentés. C'est celui de l'architecte Joseph Richou qui est retenu et les travaux sont réalisés en 1841. Les anciennes halles sont démolies en 1839.

Les nouvelles halles sont destinées au commerce des toiles, principale industrie de l'époque, grâce à la présence de la manufacture de toile à voiles qui donnait du travail, avant son déclin, à de nombreux « chanvriers », marchands, artisans et tisserands. L'étage devient le siège de la Justice de Paix.

Quadrilatère monumental de 62 mètres de long et 15 mètres de large, d'une hauteur de 12,5 mètres jusqu'au plafond de l'étage, les Halles font partie d'un ensemble architectural qui, avec la place

Jeanne de Laval, l'église Notre-Dame, le musée Joseph Denais et, à deux pas l'hôtel de ville, imprime une forte personnalité au cœur de notre cité.

La halle elle-même, constituée d'une travée centrale correspondant aux deux portes latérales, à partir de laquelle se développent symétriquement six travées délimitées par douze arcs et pieds-droits en maçonnerie de tuffeau, représente un



Anciennes halles XV^e Siècle, musée Joseph Denais

espace de 560 mètres carrés, pour une hauteur de 8 mètres, desservie à chaque extrémité par un hall donnant accès à l'entresol et à l'étage, ainsi qu'à de belles caves voûtées réparties de part et d'autre d'un couloir central.

Ayant accueilli de 1925 jusqu'en 1999 le marché du mercredi matin, le rez-de-chaussée, à part quelques aménagements succincts, n'avait été l'objet d'aucune réfection particulière, et son état s'était progressivement dégradé.

Afin de redonner à ce bâtiment toutes ses qualités architecturales, le conseil municipal acceptait le principe de sa restauration. La maîtrise d'œuvre était confiée au cabinet d'architectes François Narbonne et Sabine Luxey, de Saumur, et, après appel d'offres, les entreprises attributaires pouvaient commencer le grand chantier de rénovation. Les travaux ont débuté le 18 avril 2006 et vont s'achever à la fin du mois de juillet 2007.



Pendant ces seize mois, dix corps de métiers ont travaillé à cette rénovation.

Les principaux travaux ont concerné :

- la mise en place d'un ascenseur, côté place des Halles, entraînant la création de l'emplacement nécessaire à son installation;
- la restauration complète de la halle, comprenant le ravalement des arcs et des pieds-droits en tuffeau et la réalisation d'enduit sur l'ensemble des murs des alcôves et des murs latéraux;
- le réaménagement complet des sanitaires aux deux extrémités de la halle, avec création de sanitaires accessibles aux personnes handicapées;
- le remplacement de l'ensemble des fenêtres de la halle et des fenêtres de l'entresol;
- la mise en place d'un plafond acoustique dans la halle;
- la remise en état complète des portails principaux et des grilles latérales;
- la création d'un sol en béton ciré dans la halle et la pose de dalles en pierre de Buxy dans les halls d'entrée;
- la réfection complète du système électrique de la halle et de son éclairage;
- l'installation d'un système de détection incendie.

De plus, pour parfaire le confort d'utilisation, une sonorisation asservie à la détection incendie, ainsi qu'un système de contrôle et de gestion des accès avec lecture par badge, sont en cours d'installation.

Déduction faite des subventions reçues, cette restauration représente une dépense de 800 000 euros pour la commune de Beaufort-en-Vallée, la réception des travaux étant prévue à la fin du mois de juillet.

Ainsi, dès la rentrée prochaine, les associations, et d'une manière générale tous les Beaufortais, vont pouvoir redécouvrir ce magnifique ensemble, centre de la vie associative, culturelle et économique de notre Ville. Ils pourront alors admirer à loisir, la beauté et l'harmonie architecturale d'origine de cet édifice remarquable.

SOMMAIRE

Les Halles rénovées p1

En direct du Conseil p2
Mot opposition

En bref p3
Les chrysopes sont arrivées...
Les formations du personnel municipal
Le SIEML...

Vivre à Beaufort p4
L'agenda culturel
La bibliothèque

En direct du Conseil

Conseil Municipal du 11 juin

En raison de l'augmentation des effectifs pour la rentrée 2007-2008, **l'ouverture d'une classe** à l'école primaire de la Vallée est prévue et la municipalité mettra à la disposition de cet établissement, les moyens nécessaires à l'accueil scolaire et périscolaire des enfants. Ainsi, un 3ème dortoir fonctionnera dès la rentrée et un 2ème service de restauration pour la maternelle sera mis en place.

Les garderies communales des écoles publiques ouvriront à la rentrée prochaine : dès 7 h (au lieu de 7 h 30) et jusqu'à 19 h (au lieu de 18 h 30).

La facturation sera calculée au 1/4 heure et non de manière forfaitaire comme auparavant.

Le personnel scolaire s'est professionnalisé grâce à la mise en place, depuis quelques années, d'un plan de formation. Les missions du service sont les suivantes :

- l'accompagnement de l'activité scolaire
- la restauration scolaire
- la garderie
- le nettoyage des locaux.

Une équipe parfaitement constituée et formée permet d'apporter un service respectant les normes d'hygiène, de sécurité et d'accueil de nos chers enfants. Toujours dans ce souci, le conseil municipal a statué sur la titularisation des agents afin de créer des conditions de pérennisation et de qualification du personnel.

Un bilan global de l'activité du service est en cours d'évaluation. Il portera sur la qualité du service, les aspects organisationnels, financiers et la gestion des ressources humaines.

Le conseil municipal a ainsi accepté plusieurs créations de postes et des titularisations.

Marché de fourniture de repas aux restaurants scolaires municipaux pour les années scolaires 2007/2008 et 2008/2009.

Une consultation a été organisée selon la procédure d'appel d'offres ouvert. La Société Océane de Restauration, fournisseur de la commune depuis 2 ans, a donné entière satisfaction tant pour le sérieux de la prestation que pour la qualité des produits

livrés. Le conseil municipal a donc attribué ce marché à cette société pour les deux prochaines années scolaires.

Restauration scolaire - les tarifs pour l'année scolaire 2007-2008

Le nombre de repas (56 668) servis aux enfants est en nette augmentation (7,41%), reflet de deux phénomènes : l'augmentation des effectifs scolaires et un recours un peu plus important aux services périscolaires que l'on constate également sur les garderies. Il s'agit de la plus forte consommation depuis l'année 2000.

Les dépenses s'élèvent à 296 544 € et augmentent de 6,98%. La répartition du coût représente 37,87% pour la fourniture des repas et du pain, 52,08% pour les frais de personnel et 10,05% pour les dépenses annexes (chauffage, eau, analyses, assurances...).

Les recettes hors participation communale ont augmenté de 24,91% du fait de l'accroissement du nombre de rationnaires, du versement des dotations CAF et MSA, des remboursements de salaires par la sécurité sociale et l'assureur.

Ainsi, la participation communale est ramenée de 142 917 € à 128 831 €.

Le conseil municipal a donc examiné la proposition de la commission Education et Temps Scolaire et accepte une revalorisation de 2%, identique aux années précédentes soit pour les :

- élèves de maternelle/primaire - stagiaires 2,64 € (contre 2,59 € précédemment)
- enseignants et adultes 5,28 € (contre 5,18 € précédemment)
- prise en charge d'un enfant dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé, les parents fournissant l'intégralité du repas 1,58 € (contre 1,55 € précédemment).

Le quotient pour la réduction serait revalorisé dans les mêmes proportions, 381 € (contre 373 € précédemment). Ainsi, la réduction accordée à certaines familles ayant trois enfants à charge et dont le quotient familial est inférieur à 381 € est acceptée par le conseil; cette réduction est fixée à 0,30 € par repas. De plus, la prise en charge par le Centre Communal d'Action Sociale de la gratuité des repas

sera accordée à certaines familles en situation de précarité.

Aide au ravalement de façades - extension du périmètre d'éligibilité

Dans le cadre du contrat de pays 2005-2008 concernant l'aide aux ravalements de façades, les communes sont partenaires du Syndicat Mixte du Pays des Vallées d'Anjou pour la réalisation de cette opération. Aussi, le Conseil Municipal de Beaufort-en-Vallée a déjà délibéré pour :

- définir un périmètre d'éligibilité où propriétaires et collectivités pourront bénéficier de subventions pour la réfection de leur façade, correspondant au périmètre de la Z.P.P.A.U.P.;
- participer financièrement, dans la limite de 600 €, à l'opération à raison de 1/4 du montant de la subvention.

7 dossiers ont été déposés et acceptés sur la commune de Beaufort-en-Vallée depuis 2005. 5 d'entre eux ont été effectivement subventionnés à ce jour, pour un montant total de 2 779 €.

Pour donner suite à la demande de certains propriétaires et du fait de la richesse ou du caractère remarquable du patrimoine bâti situé en secteur rural, le conseil municipal a décidé d'élargir le périmètre à l'ensemble du territoire communal afin d'apporter une équité aux bénéficiaires des aides proposées et de faciliter la restauration de notre patrimoine.

Stade des Esquisseaux - éclairage du terrain d'entraînement - devis du SIEM

Une réunion s'est tenue le 18 juillet afin de trouver un accord entre le maître d'œuvre et l'entreprise qui ont réalisé les 3 nouveaux terrains de football au stade Roger Serreau.

En attendant l'issue de ce différend et afin de permettre à l'U.S.B. Football de redémarrer la saison prochaine dans des lieux adaptés, le conseil municipal décide de remettre en place l'éclairage du stade des Esquisseaux pour un montant total de 23 384,04 € TTC. Le SIEM participerait à cette opération à hauteur de 4 858,07 €.

Bien évidemment toutes ces dépenses supplémentaires devront être prises en charge dans le cadre du règlement du sinistre.

**L'inauguration des halles
aura lieu le jeudi 30 août de 18h à 20h.
Vous y êtes tous cordialement invités
par le Conseil Municipal.**

Un autre regard sur...

Au Conseil municipal du lundi 9 juillet 2007, nous avons, à nouveau, exprimé nos différences d'appréciation sur l'évolution de notre Commune... Nous avons, en effet, définitivement refusé de participer à la Commission d'études en charge du lotissement de 450 logements des « Hauts de l'Épinay » parce que globalement nous maintenons qu'il est trop important puisqu'à terme ce seront quelques 1600 habitants supplémentaires qui vivront dans un secteur que nous jugeons trop enclavé. Beaufort-en-Vallée risque de se transformer en une double ville : le « centre-ville » et une grande zone à « l'extérieur », sorte de cité-dortoir sur les Hauts de l'Épinay avec ses accès vers la route d'Angers et vers la future zone « Actival ». Nous répétons ici que l'accueil de nouveaux habitants est une bonne chose pour une commune mais que trop c'est trop : il faut penser aux infrastructures : services publics, écoles, collège, routes, assainissement, station d'épuration... Nous avons dit à Monsieur le Maire qu'à moitié moins (250 logements) cela nous paraîtrait raisonnable : il n'a concédé qu'un étalement dans le temps à 15 voire 20 ans. L'argument ne nous a pas suffi.

La zone des Hauts champs ne nous interpelle pas de la même façon car elle est proche de la route d'Angers et est en situation intermédiaire entre Beaufort-en-Vallée et Mazé.

Concernant les écoles publiques, si nous salvons les 2 créations de classes à La Vallée et au Château (et en ces périodes de restriction, cela mérite d'être souligné) nous avons aussi parlé de l'accueil des petits de 3 ans qui ont droit à l'école publique ! Or, les effectifs explosent à la Maternelle du Château et il faudrait envisager probablement l'ouverture d'une 5^e classe de maternelle comme quoi l'arrivée de nouveaux habitants entraînent des besoins supplémentaires... Monsieur le Maire nous a assuré avoir écrit dans ce sens à Monsieur l'Inspecteur d'Académie... nous suivrons au plus près les suites données à ce dossier...

En attendant, nous vous souhaitons de bonnes vacances !

Vos réactions nous intéressent, prenez contact au 02 41 57 47 14 (C. Berthelot)
Les élu(e)s de l'opposition : C. Ganne, C. Berthelot, G. Gazeau, M. Branger, N. Santon-Hardouin

Beaufort en bref

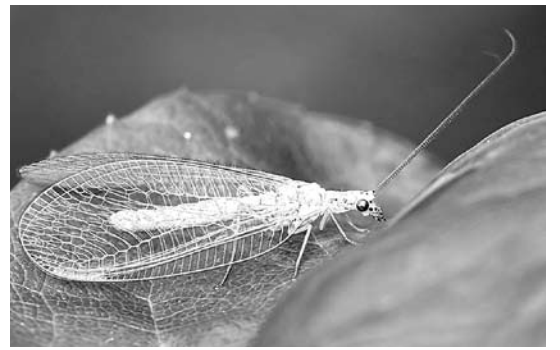
Les chrysope sont arrivées...

Afin de poursuivre son programme de protection de l'environnement et la lutte biologique, la municipalité réitère ses actions. L'an passé, plusieurs essais de désherbages et de traitements écologiques avaient été expérimentés. Depuis mi-juin, le service des espaces verts a déposé 2000 larves de chrysope* dans les palox et les massifs de la Ville. Cet insecte va poursuivre sa croissance en mangeant pucerons, acariens, chenilles... et remplir ainsi son rôle de prédateur. Cette opération, lancée en 2006, doit s'échelonner sur trois ans afin de stabiliser le développement de cette espèce dans son milieu naturel. L'implantation des chrysope permettra de supprimer en centre-ville ou en zone passagère (écoles, équipements municipaux...) l'utilisation des produits phytosanitaires polluant l'environnement.



Les adultes sont également carnivores et consomment aussi du pollen, et il n'est pas rare de les voir sur les fleurs. Aussi, cette espèce est élevée en masse en laboratoire et vendue pour être disséminée sur les cultures. Les larves, voraces, ont

de puissantes mandibules creuses qui inoculent une substance toxique à la proie avant d'en aspirer son contenu, de sorte qu'il ne reste plus rapidement que la dépouille creuse du malheureux puceron. La chrysope peut s'observer presque toute l'année. Son aire de dispersion, certes vaste, est surtout européenne. Cette espèce est très utile. Préservons-la !



***A l'instar des coccinelles et des syrphes, la chrysope est un insecte utile, car, au moins à l'état larvaire, elle dévore des centaines de pucerons nuisibles aux cultures. Au bout de 2 semaines, une chrysope adulte est née ! Il peut y avoir 2 à 3 générations par an. Les adultes mesurent de 10 à 15 mm. Leurs ailes membraneuses (25 mm) sont transparentes. Le corps et les nervures des ailes sont verts. Les yeux sont dorés. Les antennes sont longues et filiformes.**

Formation du personnel municipal

Depuis quelques semaines, le personnel municipal passe l'examen des premiers secours, sous le contrôle de l'Association Départementale de Protection Civile. Ainsi, cette formation est proposée aux employés municipaux en contact avec le public. Cette année, la priorité est donnée aux personnels de la collectivité du secteur des écoles, de

l'accueil du public, des équipements et des services. L'année prochaine, d'autres sessions sont prévues afin de dispenser, au plus grand nombre, les gestes qui peuvent sauver.



La taxe locale d'équipement

La délivrance d'un permis de construire génère plusieurs taxes dont la taxe locale d'équipement. Son assiette est déterminée en multipliant la surface hors oeuvre nette par une valeur forfaitaire dont le montant varie selon la catégorie de la construction (habitation, local agricole, maison individuelle ou collective ...).

Cette taxe est perçue, d'une part, par la commune qui en fixe le pourcentage. Le plafond est de 5% et le conseil municipal de Beaufort-en-Vallée a voté le taux à 3%. Elle sert à financer les travaux de voirie et de réseaux réalisés sur son territoire : par exemple, l'extension de l'éclairage public ou la création de trottoirs... D'autre part, le taux fixé par

le Département est de 1%. Il est redistribué pour le financement du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et pour les projets d'espaces naturels sensibles. La taxe locale d'équipement est payable en deux fois, à savoir 18 et 36 mois après l'obtention du permis de construire pour toute somme supérieure ou égale à 304,90 €.

Certains propriétaires sont surpris de recevoir, seulement aujourd'hui, l'avis de paiement de cette taxe. Nous les invitons à demander des délais de paiement auprès du trésor public.

De plus, si certains propriétaires sont bénéficiaires d'un prêt à taux 0%, un dégrèvement sera accordé sur justificatif bancaire du prêt.

Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire

Le SIEML est propriétaire des lignes électriques qui desservent votre habitation au titre du service public. A compter du 1er juillet 2007, vous pouvez choisir votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz.

Un guide du consommateur est édité et réalisé avec les Associations de Défense des consommateurs.

SIEML route de la Confluence - ZAC de Beuzon - Ecoiffant - BP 60145 49001 ANGERS cedex 01 - Tél. 02 41 20 75 20 - www.sieml.fr

En cas de canicule

Le ministère de la Santé, pendant l'été, donne des conseils pour se protéger de la chaleur et informe en temps réel sur l'état du niveau d'alerte, notamment par le biais de la plate-forme Canicule Info Service (appel gratuit) : 0 800 06 66 66.

Conseils collectifs

- pensez à aider les personnes dépendantes (nourrissons et enfants, personnes âgées, personnes handicapées, personnes souffrant de troubles mentaux) en leur proposant régulièrement des boissons, même en l'absence de demande de leur part,
- pensez à appeler vos voisins ou vos amis âgés et handicapés pour prendre régulièrement de leurs nouvelles.

Conseils individuels

- évitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h - 21h) et restez à l'intérieur de votre habitation dans les pièces les plus fraîches et au mieux, dans un espace rafraîchi,
- si vous devez sortir, préférez le matin tôt ou le soir tard, restez à l'ombre dans la mesure du possible, ne vous installez pas en plein soleil,

NAVETTES BUS GRATUITES

pour le transport vers les piscines de La Ménitrie, les Rosiers-sur-Loire et Longué-Jumelles, les mois de juillet et d'août, départ 14 h 30, place de la République, retour vers 19 h 15.

Cette année aucune "carte piscine" ne sera demandée pour monter dans le bus.

- si vous devez sortir, portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire,
- prenez régulièrement dans la journée des douches ou des bains frais, sans vous sécher,
- buvez régulièrement et sans attendre d'avoir soif, au moins un litre et demi à deux litres d'eau par jour, sauf en cas de contre-indication médicale (en cas de fortes chaleurs, il faut boire suffisamment pour maintenir une élimination urinaire normale),
- ne consommez pas d'alcool qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation,
- évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides sont diurétiques,
- évitez les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage...).

La mairie est ouverte tout l'été : n'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire vos proches, en laissant leurs coordonnées. Une surveillance sera assurée en cas de canicule. En cas de besoin, la salle de l'Âge d'Or, récemment climatisée, sera ouverte au public.

Le virus H5N1 de la grippe aviaire a été détecté en Moselle sur trois cygnes trouvés morts. Par mesure de prudence, la préfecture du Maine-et-Loire demande aux propriétaires d'oiseaux et de volailles de les confiner ou de les protéger des espèces sauvages susceptibles de les contaminer. Les oiseaux des basses-cours et de volière doivent être déclarés en mairie dès que possible. Un formulaire est à votre disposition. En outre toute mortalité anormale de volatiles (un cygne ou quatre oiseaux d'une même espèce) doit être signalée en mairie.

Vivre à Beaufort

Jusqu'au 8 septembre - Hall de la mairie de Beaufort-en-Vallée
EXPOSITION PHOTOS DES ESTIVALES 2006 PAR JSJ
 Entrée libre

EN SEPTEMBRE...

Samedi 1^{er} - Halles de Beaufort-en-Vallée
FORUM DES ASSOCIATIONS

Ville de Beaufort-en-Vallée - Renseignements et inscriptions : 02 41 79 74 60

Samedi 8 et dimanche 9 - Départ : salle des Plantagenêts - Beaufort-en-Vallée
RANDONNÉE JEANNE DE LAVAL
Randonnée cyclotouriste et pédestre

S. 8 : 9h : cyclo découverte de 40 km et à 14h30 circuit cyclo de 60 km
 D. 9 : 9h : 4 circuits cyclos (30, 60, 90, 125 km) - 4 circuits VTT (15, 25, 40, 70 km)
 4 circuits marche (10, 15, 20, 30 km)
 1 circuit marche commentée 9 km

Inscriptions de 7h30 à 10h

Tarifs : adultes : 4,50 € ou 6,50 € avec repas
 enfants : gratuit pour les - 14 ans ou 3€ avec repas
 Réduction pour les licenciés FFRP, FFCT, UFOLEP

Org. : Randonneurs du Val d'Authion

Contact : Cyclos 02.41.80.36.93, Marche 02 41 45 17 69, VTT : 06 70 65 36 74

Samedi 8 de 14h à 19h, **Dimanche 9** de 10h à 12h30 et de 15h à 18h
 Halles de Beaufort-en-Vallée

JOURNÉES PORTES OUVERTES DE L'ATELIER DU REMPART
sur le thème « Bords de Loire »

Inscriptions aux cours, rencontre avec les animateurs et leurs ateliers
 Exposition des œuvres de l'année

Atelier du Rempart - Contact : 02.41.80.39.04 - atelierdurempart@wanadoo.fr

Dimanche 9 - 9h - Halles de Beaufort-en-Vallée
SORTIE DÉCOUVERTE

Randonnée cycliste de 20 km, visites sur parcours,
 transport assuré depuis Beaufort-en-Vallée - Prévoir le pique-nique
 ALCB - Tarifs : 3€ et 1€50 pour les moins de 15 ans.

Lundi 10, dès 20h15 dans l'espace culturel du Collège Molière
RENTREE DE LA CHORALE DIAPASON



L'association sera présente, comme chaque année au Forum des Associations,
 aux Halles de Beaufort-en-Vallée, le 1^{er} septembre... des choristes seront à la disposition du public
 pour toutes demandes de renseignements et pour prendre les inscriptions.

Le 1^{er} concert de rentrée aura lieu dans l'église de FONTAINE-MILON le samedi 29 septembre à
 20h30, concert partagé avec nos amis de la chorale ARPEGE de Longué.

Pour tous renseignements, contacter : Mme Brigitte JODOCHE, Présidente, au 02 41 80 26 03.

Samedi 15 à 20h30 - Motte du Château de Beaufort-en-Vallée
SPECTACLE CINÉ SCÉNIQUE

Dans le cadre du centenaire du scoutisme - Entrée libre
 Renseignements : Scouts et Guides de France, M. Bignebat : 06 06 588 637

Judi 20 - Salle du club de l'âge d'or
ANNIVERSAIRES ET LOTO

Org. : Club de l'âge d'or - Contact : Maurice Raveneau - 02 41 80 37 89

Samedi 22 - Forum (parc ancien hôpital) - Beaufort-en-Vallée
FESTI'BOSSE

Concerts et animations, stands, restauration et buvettes sur place - Entrée : 10 €



Déportivo (rock),
 Sayag Jazz Machine (électro jazz),
 Elzef (chanson),
 Trafmen (pop rock),
 Cavalaika (reggae jazz)



Bibliothèque municipale :

Voici les temps des vacances !

Beau temps ou pluie, peu importe avec les livres.

N'hésitez pas à venir emprunter un policier, une bande dessinée ou un roman du terroir. Une sélection d'ouvrages de femmes écrivains réalisée en collaboration avec la librairie de "La Librairie" d'Angers sera mise à votre disposition cet été ; dès septembre, un concours sera organisé sur le thème "Femmes en littérature", afin que les lecteurs beaufortais décernent un prix à l'ouvrage de leur

choix. Le vote se déroulera à la bibliothèque le jeudi 29 novembre.

Vite, vite, venez vous inscrire !

En attendant bonnes vacances en lectures...

Les horaires restent inchangés durant l'été :

Mardi de 16 h 30 à 18 h 30

Mercredi de 10 h à 12 h 30 - de 15 h 30 à 18 h 30

Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30

Samedi de 10 h à 12 h 30

Prochaines séances de cinéma en septembre...

Mémento

Date	Pharmacien	Téléphone	Ville
28 07 07	Grand Marché	02 41 89 81 07	Baugé
29 07 07	Grand Marché	02 41 89 81 07	Baugé
30 07 07	M. Cousein	02 41 80 30 59	Beaufort-en-Vallée
04 08 07	M. Lemouant	02 41 57 00 68	Mazé
05 08 07	M. Lemouant	02 41 57 00 68	Mazé
06 08 07	M. Serrault	02 41 80 30 15	Beaufort-en-Vallée
11 08 07	M. Serrault	02 41 80 30 15	Beaufort-en-Vallée
12 08 07	M. Serrault	02 41 80 30 15	Beaufort-en-Vallée
13 08 07	M. Serrault	02 41 80 30 15	Beaufort-en-Vallée
15 08 07	M. Serrault	02 41 80 30 15	Beaufort-en-Vallée
18 08 07	M. Grandin	02 41 95 40 29	Jarzé
19 08 07	M. Grandin	02 41 95 40 29	Jarzé
20 08 07	M. Serrault	02 41 80 30 15	Beaufort-en-Vallée

Service d'appels centralisés :

Médecin de garde : 02.41.33.16.33

Infirmière de garde : 02.41.57.25.15

Attention : les permanences s'arrêtent le lundi matin à 8 h.

Urgence SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18 ; d'un portable : 112
Ambulances de Beaufort	02 41 80 30 94
Ambulances de La Ménitrie	02 41 45 64 09
Cabinet Vétérinaire	02 41 57 22 72
Centre Anti-poison	02 41 48 21 21
C.H.R. ANGERS	02 41 35 36 37
Taxi DEFOIS	02 41 80 37 37
Halte-Garderie	02 41 44 44 31
Salle Polyvalente	02 41 57 22 35
Mairie	02 41 79 74 60

État Civil

NAISSANCES

Léonie BOIVIN	14 juin
Allan MEUNIER	17 juin
Chloé CORABOEUF	18 juin
Titouan GUILLOT	21 juin
Noah GUILLOT	21 juin
Louna CAUVEAU	21 juin

MARIAGES

Florian CESBRON et Delphine DOISNEAU	
Célébré par Jean-Claude DOISNEAU	23 juin
Yohann TOUZÉ et Cécile HARDOU	
Célébré par Jean-Charles TAUGOURDEAU	23 juin
Jean DE CHAMPS DE SAINT LEGER et Carole LEFEVRE	
Célébré par Jean-Jacques FALLOURD	30 juin
Franck GUERINEAU et Nathalie CATTEROU	
Célébré par Jean-Jacques FALLOURD	30 juin
Nicolas MONTAGNE et Carole CHARRON	
Célébré par Jean-Jacques FALLOURD	30 juin
Franck REVEILLON et Sandra HOUDU	
Célébré par Claudette TURC	30 juin
Cédric GUYON et Anne ROUSTEAU	
Célébré par Marie-Christine BOUJUAU	30 juin

DÉCÈS

Paul RAT	14 juin
Marcelle PAUMIER Veuve LUSSEAU	18 juin
Marie-Louise FORILLIÈRE Veuve HURSTEL	20 juin
Lucienne TRÉBOUTE Veuve MICHELET	20 juin

RAPPEL

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes filles nés en août 1991 sont invités à venir à la mairie de Beaufort-en-Vallée pour se faire recenser, à leur date anniversaire, pour le service national. Venez munis du livret de famille de vos parents.

POUR INFO

Pièces d'identité

En prévision des prochaines vacances, pensez à refaire vos pièces d'identité !
 Carte nationale d'identité : 5 à 6 semaines
 Passeport : 1 mois
 Renseignements, documents à fournir :
www.service-public.fr ou
 en mairie aux heures d'ouverture

POUR INFO

Horaires d'ouverture de la Mairie

Le lundi de 14 h à 17 h 30
Le mardi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h
 Du mercredi au vendredi de 9 h à 12 h 30
 et de 14 h à 17 h 30 - Le samedi de 9 h à 12 h

Le Trait d'Union : une Publication Mensuelle

Directeur de Publication : Monsieur le Maire
 de Beaufort-en-Vallée

Mairie de Beaufort-en-Vallée - 16, rue de l'Hôtel de Ville

☎ 02 41 79 74 60 - Fax 02 41 79 74 61

Email : mairie@beaufortenvallée.fr

www.cc-beaufort-en-anjou.fr

Dépôt légal 3^e trimestre 2007 - Imp. Meignan - 49